Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2271-0004/10/2022-014PR ***(corr. DPC : E. de Sart)***
Réf. NOVA : 13/PFU/1827953
Réf. CRMS : GM/**SGL20004_688_PUN_Jonction_1_Hannon**
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, 31/03/2022

Objet : SAINT-GILLES. Avenue de la Jonction 1 - Hôtel Hannon. Demande de permis unique portant sur : restitution des couleurs d'origine des murs et plafonds, nettoyage des techniques spéciales; pose de textiles dans le hall, le salon, la véranda, la salle de bain, la cuisine, l'évier, le couloir des caves, réorganisation des toilettes.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 25/03/2022, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 30/03/2022.

L'arrêté royal du 18 novembre 1976 classe comme monument les façades et toitures et l'arrêté royal du 29 novembre 1983 classe comme monument la totalité de l'intérieur de l'hôtel Hannon sis à l'angle des avenues Brugmann et de la Jonction à Saint-Gilles.

Ce somptueux hôtel de maître en style Art Nouveau a été réalisé en 1903 pour Edouard Hannon, ingénieur chez Solvay ainsi qu'artiste-peintre, critique d'art et photographe. Il fut construit selon les plans de l'architecte Jules Brunfaut, ami du commanditaire, et habité par la famille Hannon jusqu'en 1965.

Marquée par ses façades de composition asymétrique en pierre d'Euville ornées d'un bas-relief de Victor Rousseau, la maison a été conçue comme une œuvre totale comprenant du mobilier d'Emile Gallé et de Louis Majorelle de l'école de Nancy (Hannon avait rejoint l'usine Solvay en Lorraine), des vitraux dus à Raphael Évaldre et des fresques de Paul Albert Baudouin, dont celle toujours en place dans la cage d'escalier. L'intérieur de l'Hôtel se caractérise ainsi par une multitude d'éléments décoratifs, apportés par plusieurs artistes et artisans.

La famille Hannon met en vente le bâtiment en 1965. A cette époque, le bâtiment est vandalisé et les décors intérieurs sont fort endommagés.

En 1979 la Commune de Saint-Gilles achète l'hôtel de maître et initie, dans les années '80, une campagne de restauration qui rendra à l'hôtel Hannon une partie de son lustre. Il accueillera alors et ce jusqu'en 2012-2013, aux rez-de-chaussée et premier étage les salles d'expositions de l'Espace Photographique Contretype. Vers 2010 la commune décide de lancer une mission d'étude pour la restauration d'ouvrages spécifiques : les parquets, revêtements de sol en marbre et granito, les fresques de la cage d'escalier et des interventions ponctuelles à la toiture. Ces travaux ont eu lieu en 2016.

Ces dernières années, le bien a déjà fait l'objet de deux permis, délivrés sur base d'avis conformes de la CRMS, pour les travaux de restauration des menuiseries extérieures des travaux relatifs à des restaurations

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

spécifiques dans le cadre de la réaffectation du bâtiment en musée (restauration jardin d'hiver, bow-window verrière, menuiseries intérieures en bois et menuiseries extérieures métalliques).

Ces projets interviennent dans le contexte suivant : l'hôtel Hannon rouvrira ses portes dans une formule duo avec le Musée Horta, situé non loin. Le nouveau pôle architectural et muséal Art nouveau viendra renforcer l'offre culturelle et touristique de ce quartier du haut de la ville. Une partie de la collection du musée Horta sera donc transférée dans l'hôtel Hannon, qui deviendra dès lors un musée intégrant des espaces d'exposition qui accueilleront des pièces de mobilier de style Art Nouveau.

La demande

La présente demande cadre également dans le projet global d'aménager l'hôtel Hannon en musée et d'y accueillir une partie de la collection du musée Horta. Elle intègre les interventions suivantes:

- la restitution des couleurs d'origine des murs et plafonds selon les résultats des études stratigraphiques ;
- le « nettoyage » des installations techniques datant des années 1980 : remplacement des radiateurs modernes par des modèles historiques en fonte , suppression de câbles, interrupteurs et prises peu esthétiques et placement de modèles proches de ceux d'origine (ex. interrupteur rotatif sur structure bois) ;
- la pose de textiles dans le hall, le salon, la véranda, la salle de bain, la cuisine, l'évier, le couloir des caves ;
- la repose de plusieurs éléments de mobilier d'origine ;
- une réorganisation des toilettes au sous-sol est par ailleurs prévue.

Photos historiques documentant les éléments de textile, de mobilier, etc. en vue de leur reconstitution – extr. du dossier de demande

Avis CRMS

Le projet vise à reconstituer au plus près les décors des pièces principales de l'hôtel Hannon et s'appuie sur une approche rigoureuse et scientifique. La CRMS se réjouit de cette démarche qui est bien documentée, notamment par les études successives de l'IRPA, et qui a été accompagnée par un comité scientifique composé d'experts en la matière. Elle émet dès lors un avis favorable sur le projet. Elle assortit son avis des conditions suivantes qui concernent essentiellement le suivi des travaux et certaines précisions à apporter :

- Des tests de remises en couleurs d'origine des murs et plafonds ainsi que des échantillons des différents textiles à mettre en œuvre seront soumis à l'accord préalable de la DPC ;

- Au niveau du chauffage, la suppression des radiateurs modernes et leur remplacement par des radiateurs en fonte, notamment pour le hall et la cuisine, sont très positifs. La CRMS encourage le demandeur de poursuivre cette démarche pour le salon, la serre, la salle à manger, la chambre d'angle, la chambre arrière et la véranda. Elle s'interroge par ailleurs sur l'utilisation ou non de vannes thermostatiques et le détail de celles-ci. le cas échéant, ces éléments devraient être renseignés et soumis à l'approbation de la DPC. Les radiateurs dissimulés derrière les cache-radiateurs resteront en l'état, ce qui est accepté.

- La CRMS souscrit à la proposition d réorganiser les toilettes. Elle demande de veiller à ne pas abîmer le revêtement au sol en mosaïque lors de ces travaux et à restaurer /restituer soigneusement le revêtement là où il aurait disparu suite aux démontages.

Réorganisation des toilettes – documents extraits du dossier de demande

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : edesart@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels